



Mon ex me doit beaucoup d'argent

Par **pouzik85**, le **04/02/2012 à 15:30**

Bonjour,rnrnje suis actuellement en train de me separer de mon compagnon.rnen fait depuis que nous somme ensemble (depuis 3 ans) j'ai toujours tout payer (achat de la vie courante, loyers...) ainsi qu'une voiture, preter de l'argent car il a eu des ennuis.Il m'avais promis qu'il me rembourserait quand il aurait un travail.rnaujourd'hui il a trouver un travail en cdi mais ne me rembourse toujours pas.rnDe plus, la situation est devenue invivable entre nous.rnJe souhaite l'obliger à me rendre mon argent.rnQue dois-je faire? prendre un avocat, un huissier?rnJ'ai vraiment besoin d'aide et de conseils.rnMerci pour vos reponses.

Par **pat76**, le **04/02/2012 à 16:56**

BonjourrnrnVous lui aviez fait signer une reconnaissance de dette ou vous avez prêté l'argent par chèques?rnrnVous lui avez envoyez une lettre recommandé avec avis de réception dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser la somme du prêt que vous lui aviez accordé?

Par **pouzik85**, le **04/02/2012 à 18:20**

nous avons fait une reconnaissance de dettes pour un pret de 6000 euros.rnmais pour pour le reste (achat voiture, vélo + toutes les dépenses de la vie courante:loyer, electricité...)Sa fait quand meme une certaine somme!rnrnpour l'instant on habite encore ensemble mais c'est un peu la guerre.il me dit que j'ai jamais rien fait pour lui...rnIl m'a dit qu'il allait partir mais il a des problemes d'argent donc j'ai peur que sa dure!rnLa je suis désespérée,Je sais pas si je dois

prendre un avocat ou huissier.

Par **Marion2**, le **04/02/2012 à 18:33**

La reconnaissance de dette est-elle bien établie dans les règles ?
Si ce n'est pas le cas, vous risquez d'avoir de gros problèmes pour vous faire rembourser.
Si vous lui avez donné des chèques, il pourra toujours dire que c'était un cadeau.... difficile à prouver le contraire.
Sans preuves tangibles, un huissier ne pourra rien faire.
pat76 a raison, envoyez lui dès maintenant une mise en demeure en recommandé AR

Par **pouzik85**, le **04/02/2012 à 18:47**

La reconnaissance de dette est-elle bien établie dans les règles ? c'est à dire ?
j'envoie la mise en demeure chez moi vu qu'il habite encore ici ?

Par **pat76**, le **05/02/2012 à 14:07**

Bonjour
Même si il continue d'habiter chez-vous, vous envoyez la mise en demeure en lettre recommandée avec avis de réception.
Cela vous servira de preuve en cas de nécessité de procédure devant la juridiction compétente.
Vous garderez une copie de votre lettre.